

DECISION DU MAIRE DU 9 JUILLET 2026

OBJET : ETUDE DIAGNOSTIC STRUCTURE ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition établie par la Société BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES,

D É C I D E

Article 1 : De signer avec la **Société BOST DIAGNOSTICS STRUCTURES** – 1997 rue Jean Rostand – 42350 LA TALAUDIERE, une mission de contrôle de l'état de conservation de superstructure pour un montant total de de 8 190.00 TTC, soit 4 320.00 € pour l'école primaire et 3 870.00 € pour l'école maternelle.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

10 JUIL. 2026

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER
MAIRE



Le Breuil, le 9 juillet 2026

Chantal CORDELIER
Maire

